



# INTÉRÊT GÉNÉRAL

LA FABRIQUE DE L'ALTERNATIVE

[interetgeneral.net](http://interetgeneral.net)

**Lancé pendant la campagne présidentielle de 2017**

en vue de développer les échanges avec des hauts fonctionnaires proches des idées portées par la France insoumise, le collectif « Article 15 » prend aujourd'hui son envol et s'ouvre aux syndicats, aux associations ainsi qu'aux mondes de l'entreprise et de la recherche.

À cette occasion, il change de nom et prend la forme d'un « think tank » au fonctionnement collégial. Il s'adresse à celles et ceux qui souhaitent fabriquer l'alternative.

« Laboratoire d'idées » indépendant, **INTÉRÊT GÉNÉRAL** réunit des représentants des secteurs public, privé et universitaire, désireux d'alimenter le débat public. Il s'adresse tant aux mouvements politiques qu'aux citoyen-ne-s qui souhaitent l'avènement d'une République française sociale et écologique.

Face aux urgences écologique, démocratique, internationale et sociale, les membres d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** s'investissent en faveur d'une action publique engagée, efficace et innovante au seul service de l'intérêt général, en réponse à l'imposture libérale et guerrière.





## OBJECTIFS

**INTÉRÊT GÉNÉRAL** propose des orientations et scénarios d'action avec pour socle « L'Avenir en commun » et ses livrets thématiques. L'objectif principal est de démontrer le sérieux de ses propositions.

« Un pied dedans, un pied dehors », vis-à-vis de la France insoumise, **INTÉRÊT GÉNÉRAL** vise également à fédérer un collectif de responsables de haut niveau, préparant l'accès au pouvoir et à assumer les responsabilités qui l'accompagnent.

Ce faisant, **INTÉRÊT GÉNÉRAL** contribue à faire rayonner la crédibilité gouvernementale et la créativité du réseau des compagnons de route de la France insoumise.

## FONCTIONNEMENT

**INTÉRÊT GÉNÉRAL** est organisé en trois pôles à sa création, travaillant main dans la main :

- Fonctionnaires et contractuel-le-s des trois fonctions publiques
- Universitaires et chercheur-se-s
- Syndicalistes, dirigeant-e-s de PME, cadres du secteur privé, professions libérales

L'animation d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** est assurée par une équipe de volontaires, composée de :

- un binôme paritaire d'animation par pôle
- un secrétariat
- une équipe numérique

Un site [interetgeneral.net](http://interetgeneral.net) présente le réseau, ses objectifs et publie ses travaux. Les membres d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** se réunissent une fois par mois en soirée, selon un calendrier convenu préalablement.

## PUBLICATIONS

**INTÉRÊT GÉNÉRAL** publie une dizaine de notes par an, idéalement chaque mois. Les notes ont une vocation technique thématique et prospective dont la coordination est confiée à deux rapporteur-e-s, soutenus par au moins un membre de l'équipe d'animation.

Ces notes ne constituent pas des positions officielles d'une quelconque organisation politique, mais des propositions œuvrant à la construction d'une fédération populaire.

Tous les membres volontaires peuvent participer à la réflexion et des intervenant-e-s extérieur-e-s. peuvent être consulté-e-s durant le processus d'élaboration des notes.

Les notes sont élaborées au consensus de leurs rédacteurs et ne sont pas signées individuellement.

Des noms de contributeurs-trices peuvent être indiqués, sans que le contenu ne les engage.

L'équipe d'animation s'assure de la complémentarité avec les réflexions conduites au sein de la France insoumise. Elle veille à la qualité des travaux et à leur cohérence générale.

## REJOINDRE INTÉRÊT GÉNÉRAL

Toute personne souhaitant participer aux travaux d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** peut contacter l'équipe d'animation à l'adresse : [contact@interetgeneral.net](mailto:contact@interetgeneral.net)

## DISPONIBILITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Le fonctionnement d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** est respectueux de l'anonymat de ses membres et contributeurs qui ne sont pas tenus de partager leur identité. Une rigueur particulière est accordée à la confidentialité des échanges et des contributions. Les membres d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL** s'investissent à hauteur de leur disponibilité, sur la base d'un cadre de travail stable et fixé collectivement en amont.

